




 Communauté de Communes
 de Dervais-Samer
 Vu pour être annexé
 à la délibération
 du Conseil Communautaire
 du 7 mars 2019
 Le Président,

 Claude PRUDHOMME


**PLAN
 REGLEMENTAIRE
 C26**
Aléas, risques et nuisances
 EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
SENLECQUES


 ARRET DE PROJET : Le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
 (seconde délibération prévue par l'article L153-15
 du Code de l'Urbanisme)



Information :
 En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est nécessaire de consulter les
 Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
 Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléas Inondation / Classes d'aléa



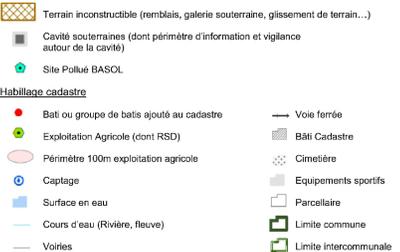
Aléa retrait confinement des sols argileux



Installation classée pour l'environnement



Autres



Habillage cadaastre

